

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du lundi 18 décembre 2017 à 9 h 30

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (procuration à MME LE BON jusqu'à 12h10), M. FAIVRE (présent jusqu'à 12h30, retour à 13h15), M. FARA, MME LE BON (présente jusqu'à 12h10), MME LEBORGNE-CASTEL (procuration à MME LELOUP), MME LELOUP, M. WENDEHENNE.

- *Absents :* M. DEMARQUOY, MME VENNIN.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD (présente jusqu'à 12h), M. MANIERE, M. MOREAU (procuration à MME VERNOUD jusqu'à 12h45), MME OLIVE (procuration à M. PELLENARD), M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND, MME ROSNOBLET (procuration à M. WENDEHENNE), MME TROMPIER (procuration à M. RIALLAND), MME VERNOUD (présente jusqu'à 12h45).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER (présente jusqu'à 12h15), MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN (procuration à MME BELLENGER jusqu'à 12h15).

- *Absent :* M. DER

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (à partir de 10 h 15), M. MEYER (présent jusqu'à 13h), MME BOUSHIQ (à partir de 9 h 55).

- *Absents:* M. GERARDIN (suppléant), M. BLANCHET (suppléant), M. NOCETO, MME ASSFELD, M. SURUGUES, MME DAGHER.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. ROUZET (procuration à M. MANIERE), MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE jusqu'à 12h30 et à partir de 13h15), M. ANSEL (procuration à M. NARCE), M. MONNOT (procuration à M. FARA).

- *Excusée :* MME VAN OVERSTRAETEN.

- *Absente :* MME DECHELOTTE.

Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR.

- *Absents :* M. BATT, M. BELLENGER, M. LEVEQUE, MME SALVADORI.

Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,
MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,
MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

✓ **Décès de Marie-Geneviève BOUTONNET, adjoint technique**

M. NARCE rappelle le décès de notre collègue Marie-Geneviève BOUTONNET des suites d'une longue maladie. L'UFR s'est manifestée par une large présence à ses obsèques, l'envoi de fleurs et la remise d'une collecte à son conjoint.

Il adresse ses vœux de rétablissement à plusieurs collègues actuellement en congé de longue maladie.

✓ **Accueil de nouveaux membres du conseil**

Saïda Sofia BOUSHIQ (titulaire) et Valentin BLANCHET (suppléant) sont cités en tant que nouveaux membres du conseil d'UFR.

✓ **Approbation du PV du 16/10/2017**

Pas d'observation.

➤ **Unanimité (28 pour)**

✓ **Informations du directeur d'UFR**

- **Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes :**

1. du 08.11.2017

La réunion a été intégralement consacrée à la réforme de l'accès en L1.

2. du 06.12.2017

Les thèmes suivants ont été abordés :

- la réforme de l'accès au supérieur : le rectorat est désormais très pro-actif dans l'orientation des lycéens et aura la décision finale sur les quotas et critères notamment. La CDUS a réalisé un gros travail sur ce sujet : deux réunions du bureau se sont tenues pour faire des propositions au ministère sur les attendus à l'entrée dans le supérieur.
Une réunion de travail sur la remédiation a été organisée par l'uB : M. PELLENARD remplaçait M. NARCE, empêché, à cette réunion).

- le PRE : la situation est toujours tendue mais la gouvernance espère une situation meilleure à la fin de l'année universitaire en cours.
- le tableau de bord stratégique, qui est la trajectoire de l'uB pour les années à venir, avec des indicateurs, avec en trame de fond le plan de retour à l'équilibre.

Résultats des élections partielles au conseil d'UFR des 5 et 6 décembre 2017

MME Clerget rappelle qu'il s'agissait de pourvoir un siège d'élus étudiant. Le taux de participation de 2,2 % a été faible mais stable par rapport aux précédentes élections partielles.

Par ailleurs, début février 2018, seront organisées les élections des trois conseils centraux (renouvellement complet des collèges étudiants au CA, à la CFVU et à la CR et élections partielles éventuelles dans les collèges de personnels) : ces élections attirent en général plus de votants.

Recrutement d'un PRAG anglais pour la rentrée 2018

Le Directeur d'UFR a présidé ce comité de recrutement auquel plusieurs enseignants de l'UFR participaient également. Quatre candidates ont été auditionnées, dont une par visio-conférence puisque localisée en Guyane. C'est cette dernière qui a été retenue en première place du classement. Bi-admissible à l'agrégation d'anglais, elle dispose déjà de connaissances en anglais scientifique, axé sur les sciences de la vie, de la terre et de l'environnement. Les autres candidates ont été classées de la 2^e à la 4^e place. Nous avons donc bon espoir que le poste soit pourvu par l'une ou l'autre des candidates en cas de désistement de la lauréate.

Par ailleurs, une ASI contractuelle a été recrutée à l'UMR « Lipides Nutrition Cancer » suite à une vacance de poste consécutive à une réussite à concours d'IGE : MME Amira Khan.

Elections à la CPE

Les élections ont eu lieu le 7 décembre dernier. Cette commission concerne les personnels administratifs, techniques, ingénieurs et de bibliothèque. La commission joue un rôle notamment dans les promotions de grade et de corps.

Journée des masters

La configuration 2017 était élargie aux enseignants d'écologie. La participation a été fluctuante durant la journée, avec un bilan positif au final et des ajustements prévus pour l'an prochain. Le souhait du Directeur d'UFR est que cette journée couvre l'offre de l'UFR dans son ensemble en 2018 car le département ETEC organisait une journée autre jusqu'à maintenant.

JPO

Elle aura lieu le 31 janvier 2018. Le Directeur demande une large mobilisation des collègues pour accueillir les lycéens. Cette JPO est d'autant plus importante que, cette année, l'uB ne sera représentée que par un seul stand à Studyrama, sans représentation des UFR en tant que tel.

✓ Questions statutaires

- **Désignation du Directeur des études de 1^{ère} année pour le 2^{ème} semestre**

Compte tenu de la mise en place du nouveau portail Parcoursup en 2018, M. CHERKAOUI MALKI a proposé d'officialiser son rôle et a fait acte de candidature pour cette fonction auprès du Directeur d'UFR.

M.FAIVRE souligne qu'il en assure de fait la plupart des fonctions depuis trois années. Depuis 2014, plusieurs appels à candidature avaient été lancés, sans succès, et les candidatures étaient ouvertes.

Lors du dernier conseil du département Licence, un avis favorable en faveur de la candidature de M. CHERKAOUI a été émis par 13 pour et un blanc.

M.MEYER souhaite connaître la durée de son mandat.

Le Directeur d'UFR répond que c'est en principe pour 4 ans (pour la durée de l'offre de formation).

M.PELLENARD souligne qu'il faudra modifier la fiche filière en ajoutant le nom de M. Cherkaoui.

➤ **Unanimité (29 pour)**

○ **Election d'un étudiant :**

- **au bureau**

Les candidatures ne peuvent émaner que des étudiants déjà élus au conseil d'UFR. Ceux-ci ont donc été informés de cette élection. A l'issue d'un vote à bulletins secrets, Amélie BOUDIER, seule candidate, est élue.

➤ **28 pour, 1 blanc**

- **à la commission des Relations Internationales**

Tout étudiant inscrit à l'UFR pouvait faire acte de candidature. A l'issue d'un vote à bulletins secrets, Sofia BOUSHIQ, seule candidate, est élue.

➤ **Unanimité (29 pour)**

✓ **Questions financières**

○ **Compte rendu du Budget Rectificatif n°2/2017**

MME CASAS rend compte d'un changement intervenu dans le BR 2 : les réserves de formation continue ont fait l'objet d'un déblocage et les fonds de 2014-2015 ont été versés à l'UFR, soit près de 65000 euros. Un prélèvement sur réserves de 1813 euros a également été accordé pour une commande d'équipement pédagogique de 2016.

Le Directeur d'UFR rappelle que le rectorat avait bloqué toutes les réserves de formation continue, y compris celles de l'année N-3, non reportables. Nous craignons de perdre ces crédits et nous avons fait part de notre inquiétude à la gouvernance de façon insistante à chaque occasion où cela était possible. La Directrice du SEFCA est allée défendre notre cause au rectorat et la levée du blocage de ces versements a été accordée. Il a fallu ensuite utiliser cette somme avant la clôture, soit en l'espace de moins d'un mois afin de ne pas en perdre le bénéfice. Nous sommes toujours dans l'incertitude pour les années à venir quant au versement des réserves de l'année N-3.

○ **Vote du budget 2018**

Le Directeur d'UFR explique que le budget a été établi conformément aux orientations budgétaires votées lors du dernier conseil.

MME CASAS ajoute que, depuis cette date, le détail des crédits de formation continue a été reçu du SEFCA et les conventions de recherche connues. Le Directeur d'UFR propose de voter ce budget désormais définitif :

➤ **Unanimité (30 pour)**

- **Adoption du budget et des tarifs d'une conférence organisée le 26.04.2018 en Irlande (projet européen List_MAPS- UMR Agroécologie)**

Le Directeur d'UFR rappelle que, pour tout colloque ou conférence, le conseil doit voter les droits d'inscription et le budget, qui seront ensuite soumis au CA de l'uB. Il détaille les frais d'inscription et le budget à l'assemblée.

M. FARA précise que, outre le vote des frais d'inscription et du budget, ce type de manifestation doit être anticipé car la direction générale des services doit être avertie pour des raisons de sécurité liées à Vigipirate.

➤ **Unanimité (30 pour)**

✓ **Questions relatives aux ressources humaines**

- **Actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques ou de charges administratives**

Un reliquat existant par rapport aux années antérieures, le versement de 6 heures de prime de responsabilité pour le pilotage du concours « Faites de la Science » est confirmé car le coordonnateur est très investi dans cette organisation. Le pilotage de la pédagogie numérique est ajouté à la fonction de coordination de la campagne d'équipements pédagogiques pour un total de 12 heures et, pour le tutorat de rentrée, 4 h sont attribuées.

Le conseil restreint aux EC, réuni juste avant le conseil d'UFR plénier, a validé cette répartition à l'unanimité. Cette répartition est conforme au référentiel.

Il convient de souligner que l'enveloppe peut varier car elle prend en compte les effectifs.

➤ **29 pour, 1 abstention**

✓ **Questions pédagogiques**

- **Compte rendu de la commission de la pédagogie réunie :**

1. le 15/12/2017 :

- **modifications de fiches filières**

Le Directeur présente les 4 modifications de fiches filières présentées par les responsables.

L3 sciences de la vie

- BCP : Modification des ECTS et des coefficients de l'épreuve optionnelle Biotechnologies vertes (passage de 6 à 4,5 ECTS avec coeffs CT de 3 et de CC de 1,5 (harmonisation avec les autres options de l'UE 10 à 4,5 ECTS et maintien total ECTS attribués à l'UE de 6 ECTS).
- BBM : changement de volume horaire pour l'enseignement d'immunologie cellulaire et moléculaire : 12 h CM (au lieu de 14 h), 10 h TD (au lieu de 8 h, pour deux groupes) et 8 h TP.

L3 professionnelles

Disposition commune aux deux L3 professionnelles : Modifications des textes référents aux sessions d'examen et de compensation/capitalisation, pour être en accord avec les autres formations de l'UFR et harmoniser les deux licences professionnelles. Mme THOMAS précise qu'il s'agit de supprimer des fiches le paragraphe relatif aux UE transversales, afin de se mettre en conformité avec le référentiel des études de l'uB. En effet, les L3 pro n'y sont pas éligibles.

Le Directeur profite de la modification de la L3 pro DPGDE pour alerter sur les problèmes administratifs et politiques avec le lycée de Nevers. En effet, une partie du cursus doit avoir lieu à l'UFR pour en justifier le portage, mais le lycée semble très réticent.

Quelques tensions perdurent donc autour de cette licence, et un nouveau point doit être fait rapidement. Le Directeur précise que les déplacements ne coûtent pas plus cher aux étudiants pour aller à Nevers ou à Dijon, localisés qu'ils sont sur l'ensemble du territoire pour la partie pratique en entreprise.

M.FAIVRE ajoute que le responsable de cette licence professionnelle rencontre d'autres soucis, donc une mise au point s'impose.

M1 Biologie santé

Semestre 1, UE 3, tous parcours :

- Partie précédemment appelée « Rapport bibliographique », comportant 10 h TD, 4 h TP pour 2 ECTS, devient « Management de Projet expérimental », 2 h CM, 18 h TD et 4 h TP pour 3,5 ECTS (la partie « management de projet expérimental » prend une place prépondérante dans cette UE).
- Partie « Management de Projet » passe de 2 à 1,5 ECTS et évaluation seulement sur CT.
- Partie « Design d'expériences & bio-statistiques », comportant précédemment 6 h CM et 14 h TD pour 2 ECTS, est modifiée à 4 h CM, 6 h TD pour 1 ECTS

M. POINSSOT précise que cette modification a pour objet d'adapter le poids des épreuves et les coefficients associés au volume de travail réel fourni par les étudiants dans ces matières.

M2 Signalisation Cellulaire et Moléculaire

Semestre 1, UE 3 : passage de l'évaluation de CT vers CC (car aucun rattrapage possible). Modification sans incidence sur les heures ou la réalité de l'évaluation.

Stage : passage de l'évaluation de CT à CC (aucun rattrapage possible). Modification sans incidence sur les heures ou la réalité de l'évaluation.

M.WENDEHENNE précise que ces modifications sont destinées à éviter un éventuel recours.

M.FAIVRE précise que ces modifications sont quasiment à coût constant.

- **L3 BCP-BBP : Unanimité (30 pour)**
- **LP ADNT: unanimité (30 pour)**
- **LP DPGDE : unanimité (30 pour)**
- **M1 BS : unanimité (30 pour)**
- **M2 SCM : unanimité (30 pour)**

- **modification du calendrier d'examen du M2 AMAQ**

Afin de s'adapter à la formation continue et au calendrier des stages induit, il est nécessaire de changer la date des examens écrits du M2 AMAQ : ils auront lieu les 18 et 19 janvier 2017 (au lieu de la semaine du 24 au 27 janvier 2017). MME THOMAS précise que le calendrier d'alternance des stagiaires de formation continue n'est pas connu au moment de la constitution, très anticipée en année N-1, du calendrier universitaire, et qu'il n'était pas possible d'anticiper ce changement.

MME BOUDIER souhaite savoir si les étudiants ont été informés de ce changement.

MME THOMAS répond que c'est fait depuis très longtemps.

- **(29 pour, 1 abstention)**

Le Directeur informe le conseil qu'une réunion avec Agrosup Dijon aura lieu ce jour autour de la validation I-site d'une filière de la mention NSA. L'UFR avait validé le projet sous réserve qu'il ne coûte rien à notre composante. La mise en place d'une mutualisation et d'enseignements en anglais fait l'objet d'une demande forte de la part d'Agrosup et implique beaucoup les responsables de mention et de filières. La prudence est de rigueur du fait des enjeux financiers (les heures générées doivent faire l'objet d'un financement I-site ou AgroSup).

- **capacité d'accueil et critères d'admission en M1 pour la rentrée 2018**

M.FAIVRE explique que tous les responsables de masters ont retourné leurs capacités d'accueil pour 2018-2019, ainsi que les critères d'admission, à l'échelle de la mention. Un effectif d'une quinzaine d'étudiants est prévu par parcours.

Le Directeur d'UFR précise que dix mentions, au niveau de l'uB, ont été sorties du vote en CFVU car leur demande de capacité pour 2018-2019 était très supérieure à leurs effectifs de l'année en cours. Un CFVU et un CA exceptionnels auront lieu en janvier à ce sujet, au cours duquel seront à nouveau abordés ces points. L'UFR SVTE n'est pas concernée.

2. Le 01.12.2017 :

- **point sur ADE Campus**

M. FAIVRE détaille les débats qui ont eu lieu lors de cette réunion. Quatre points ont été principalement abordés.

Qui fait remonter la demande ?

Il existe une adresse générique de planning pour chaque département, qu'il faut impérativement utiliser pour formuler les demandes. Les remontées de demandes, durant la phase de construction des emplois du temps, se font par l'intermédiaire des responsables pédagogiques. Il y avait un consensus sur ce point.

Demandes de salles spécialisées

La personne du planning ne connaît pas forcément l'usage spécifique de certaines salles. Les demandeurs sont les seuls à connaître les besoins précis et les équipements de ces salles. Le schéma proposé est donc que, pour chaque salle spécialisée, un correspondant ou responsable de salle spécialisée soit identifié. Bien qu'un consensus soit difficile à trouver, il semble que l'organisation la plus pertinente soit que le demandeur contacte le responsable de la salle spécialisée pour réserver la salle. Une fois la demande confirmée, il reporte sa réservation sur le planning général qu'il transmet au planning.

Format de présentation des demandes de réservations de salles lors de la phase de construction

Le planning a diffusé un tableau linéaire de demande de salles, disponible sur le cloud enseignant, à privilégier. Un autre format est acceptable : un synopsis sur une seule page pour tout le semestre, avec, sur chaque cellule, toutes les informations nécessaires pour les réservations : durée, groupe, enseignant...

Il est précisé que les EDT avec des onglets hebdomadaires semblent difficiles à traiter pour le planning.

Ces modalités pourront être revues. Il faudra envisager que le 2^{ème} semestre soit géré de façon moins inconfortable que le 1^{er}, à la fois pour les enseignants et les personnels administratifs.

Modifications au fil de l'eau

Elles peuvent être transmises par les demandeurs sans transiter par les RP de filières – mais en les informant –, via l'utilisation d'un bordereau, écrit ou par mail.

M.FAIVRE ajoute que des solutions plus optimales sont étudiées ; une réunion de bilan et de réflexion aura lieu à nouveau fin mars-début avril pour faire le point sur l'avancée de ces propositions et s'organiser pour 2018-2019.

En réponse à M.FARA, M.FAIVRE précise qu'il existe une liste des responsables de salles spécifiques, qui sera mise en circulation.

M. POINSSOT déplore les changements incessants : les discussions au conseil SAVAN ont mené les RP à présenter leur Edt avec des onglets et maintenant on revient en arrière. Il souligne la difficulté de concevoir des EDT aussi synthétiques, sur une page, qui mentionnent les récurrences. Par ailleurs, les contraintes du planning sont les mêmes que l'année dernière.

M. RIALLAND ajoute que l'on n'a pas trouvé de consensus ; le problème des RP qui ont déjà un Edt et qui doivent refaire a été soulevé lors de la réunion. A été évoqué également le problème des réservations de salles dédiées, qui risquent de poser problème.

M.FAIVRE souligne que l'onglet hebdomadaire est souvent utilisé ; on travaille sur un déversement automatique de GRR avec un coût zéro pour les RP.

MME THOMAS présente l'état de la réflexion menée avec M. Andreoletti concernant l'utilisation de GRR pour permettre de concevoir des EDT qui soient exportables sous forme linéaire dans Excel. GRR présente des avantages mais aussi des inconvénients par rapport à Excel, qui seront présentés aux utilisateurs afin qu'ils fassent un choix éclairé.

M.RIALLAND observe que les responsables de L1 et L2 ont choisi un synoptique car les enseignements sont très récurrents ; en L3, il n'y a pas de récurrence d'où les difficultés.

Le Directeur d'UFR conclut qu'il s'agit là de difficultés inhérentes à la mise en place de tout nouveau logiciel.

- **Informations sur la réforme de l'admission dans l'enseignement supérieur**

Généralités

Le Directeur d'UFR précise que le Ministère a eu de nombreux échanges, avec la CPU, la conférence des directeurs de composantes, les partenaires ministériels, les proviseurs, les recteurs, etc... Ces discussions ont abouti à la mise en place d'attendus pour chacune des mentions.

Deux types d'attendus figureront dans l'application : nationaux et une adaptation locale.

Tout doit être bien cadré et transparent vis-à-vis des lycéens. En effet, cette réforme est la conséquence des protestations contre le tirage au sort qui avait cours les années antérieures. La nouvelle ministre de l'enseignement supérieur a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle procédure, sans sélection. Des prérequis ont été prévus pour l'entrée à l'université, qui, sur le plan sémantique, se sont transformés en attendus. Ils sont censés aider les lycéens à étayer leurs choix.

Le portail a été réformé également et renommé Parcoursup. Les filières sélectives ont trois possibilités de réponses aux vœux des lycéens : oui, non, en attente.

Les filières non sélectives, dont nous faisons partie, ont deux possibilités : « oui », « oui si ». Au-delà de la capacité d'accueil, les candidats seront mis en attente. Le « oui si » implique une remédiation permettant aux candidats de suivre des enseignements complémentaires afin de combler leurs lacunes par rapport aux attendus. Il existe encore un grand flou sur les modalités de ce dispositif. Le ministère n'a pas les moyens financiers de mettre en place cette remédiation dès cette année. La conseillère formation de la ministre est optimiste pour le déblocage des moyens dans les années à venir, mais l'année présente sera assurée au mieux, sans moyens supplémentaires. A l'uB, le PIA 3 prend en compte l'accompagnement des étudiants du premier cycle. Il va se mettre en place mais nous avons peu d'éléments sur les détails. Il sera envisagé d'en utiliser les moyens pour la remédiation.

Le Directeur d'UFR rappelle l'organisation retenue dans le projet de loi du 30 octobre dernier, présenté au CNESER. Il est actuellement voté par les députés et doit passer au Sénat dans les jours à venir en vue d'une adoption la plus rapide possible puisque Parcoursup doit ouvrir le 15 janvier prochain.

Les lycéens vont disposer de deux professeurs principaux en terminale, l'un d'eux sera en charge de l'aide à l'orientation des élèves. Deux semaines seront dédiées à l'orientation ; la JPO et les cours ouverts prennent une importance grandissante dans ce processus. Un accès « lycéens » du site de l'uB est dédié à la poursuite d'études dans notre établissement et y figurent des fiches lycéens incluant des statistiques (réalisées par l'observatoire de l'Etudiant) sur les taux de réussite par type de bac.

Le conseil de classe de terminale donne son avis sur l'orientation demandée par les élèves, au moyen de fiches avenir.

La plateforme est simplifiée, rebaptisée et plus informative (taux de réussite, débouchés, capacités d'accueil, etc). Les lycéens peuvent maintenant faire 10 vœux au lieu de 24, non hiérarchisés et groupés. Il n'y a plus de priorité académique, mais liberté est laissée aux recteurs de fixer des quotas d'accueil d'étudiants hors académie, pour les filières en tension. La ministre considère en tension les filières de STAPS et psychologie essentiellement. L'attractivité de notre université peut s'expliquer par la proximité géographique de Paris où les universités sont très demandées.

Suite au dernier conseil d'UFR où le principe de mise en place d'une capacité d'accueil n'avait pu faire consensus, l'université a proposé de proroger les capacités d'accueil de l'an dernier, ce qui a été entériné par le rectorat (la plateforme Parcoursup fonctionne sur le principe d'une capacité d'accueil pour toutes les formations).

Calendrier

Les lycéens saisissent leurs vœux de mi- janvier à mars. Les fiches avenir parviennent de mars à mai avec réponse aux vœux par les établissements en mai. Lorsqu'un lycéen dit « oui définitif », les autres vœux tombent. Il mentionne « oui mais » s'il attend des réponses. L'étudiant dispose de 8 jours à partir de la proposition reçue pour exprimer sa réponse. Mi-juin, la plateforme est suspendue et, de juillet à septembre, la procédure complémentaire est ouverte, de sorte que chaque lycéen trouve une place.

Attendus

Il s'agit des connaissances et aptitudes nécessaires pour réussir dans la filière (parcours, motivation, projet). Les lycéens doivent fournir les 5 relevés de notes de 1^{ère} et de terminale et les résultats au baccalauréat blanc. Les formations sélectives peuvent refuser des candidats. Les filières non sélectives ne peuvent pas refuser les étudiants (ils sont mis en attente lorsque la capacité d'accueil est atteinte) mais conditionner l'accord au suivi d'un parcours de remédiation (oui si).

M.PELLENARD résume les éléments communiqués lors de la réunion sur la remédiation organisée avec le rectorat et l'uB : les « oui si » seraient gérés par les UFR et il y aurait un aménagement pour la L1 et pas la licence zéro, ce qui est un souhait du rectorat car les effectifs vont s'accroître. La remédiation prendrait la forme d'un contrat pédagogique avec engagement de l'étudiant, possibilité de modules d'orientation, et serait mise en œuvre *a minima* la première année.

Le Directeur d'UFR mentionne que l'UFR sciences et techniques souhaite la mise en place dès cette année d'une L. de remédiation. D'une manière générale, il devrait y avoir peu de « oui si » cette année. Une motivation devra accompagner ces avis.

M.PELLENARD précise que cette UFR souhaite la mise en place de modules sur le français, les mathématiques, la physique et la chimie. Le principe est la systématisation de l'avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'enseignement supérieur sur chaque demande.

Le Directeur d'UFR ajoute que le recteur reste discrétionnaire pour affecter un bachelier dans un établissement. Nous aurons à gérer collectivement l'arrivée de 600 bacheliers de plus que l'an dernier. Une commission d'accès au supérieur au niveau du recteur de la région académique sera chargée de proposer une affectation à chaque bachelier durant tout l'été.

L'uB a demandé le retour des attendus locaux en moins d'une semaine, une réunion a donc été organisée en urgence par le Directeur à l'UFR avec MM. Faivre, Cherkaoui, MMES Baba Aissa et Bundelewa. Pour le logiciel, on devrait être aidé pour le classement des candidats, dans la mesure où certaines composantes disposent déjà de logiciels adaptés comme STAPS et l'IUT de Dijon-Auxerre.

M.POINSSOT s'interroge sur le nombre de dossiers à traiter.

Le Directeur d'UFR s'attend à plusieurs milliers. Le principe de la césure est élargi à la période entre la terminale et la L1, ce qui peut poser un problème de maturité pour des jeunes qui n'ont pas tous à cet âge une vision claire

de leur avenir. La fin du parcours type de la licence en trois ans est en réflexion (sont évoqués : cursus accéléré en deux ans, normal en 3 ans, en présentiel plus avec tutorat ou mixte présentiel et à distance). Le rôle du directeur des études est renforcé, notamment par l'instauration d'un rendez-vous à mi semestre avec les étudiants de L1.

MME BOUDIER précise que les instances étudiantes au niveau national travaillent au décryptage des attendus pour les mettre à la portée des lycéens. La sémantique utilisée est en effet peu compréhensible concrètement par les élèves de terminale. Il faut un accompagnement beaucoup plus important au lycée.

Le Directeur d'UFR répond que, pour cette raison, deux professeurs principaux sont prévus en terminale, avec une formation à l'orientation pour un noyau académique de professeurs principaux. Mais il est inquiet sur la vision que peuvent avoir les professeurs de lycée sur l'université.

M.FAIVRE pense que la licence 1 en deux ans n'est pas neutre, l'organisation actuelle le permet difficilement car cela supposerait de suivre 15 UE par an.

M. MEYER demande quelles seront les relations entre lycées et universités sur ce thème.

Le Directeur d'UFR explique que des forums existent dans certains lycées mais que lors des déplacements d'enseignants de l'université dans ces établissements, le public n'était pas toujours présent.

M. RIALLAND s'interroge sur la façon dont on va pouvoir évaluer les lycéens sur nos attendus. Il faudrait qu'un universitaire soit présent lors des conseils de classe cruciaux de terminale. Il serait bon de revoir nos méthodes de fonctionnement et de transfert des connaissances, à l'heure où est envisagée la suppression des parcours de licence.

MME BOUDIER mentionne que la FAGE préconise une réforme du lycée avec la mise en place de modules. Il y a une inquiétude sur les débouchés.

Le Directeur d'UFR est inquiet car on va demander un degré de maturité supérieur aux lycéens pour avoir une vision prospective de leur avenir dans le supérieur. Il faudrait un droit à l'erreur comme dans les pays anglo-saxons mais cela nécessiterait une réforme en profondeur des mentalités.

M. RIALLAND s'inquiète des moyens qui seront mis derrière ces hypothèses d'orientation et d'études à la carte, pour un résultat en termes de réussite qui lui semble mineur voire inexistant, puisque les raisons des échecs en première année ne sont pas approfondies. Il faudrait peut-être proposer une formation plus professionnalisante de façon à trouver un débouché à l'issue de la L3.

Le Directeur d'UFR rappelle que les écoles d'ingénieurs envisagent de proposer aux étudiants des débouchés professionnels après un niveau bac + 3, de type bachelor. Les universités ne sont pas assez positionnées sur ce créneau. Dans le cadre du PIA 3, un réseau d'UFR dont nous sommes partenaires élabore un projet de licence professionnalisante. Par ailleurs, les IUT tentent d'imposer le principe d'un DUT en trois ans, correspondant à 180 ECTS.

Le Directeur d'UFR donne lecture des attendus nationaux et spécifiques proposés pour l'accès à la L1 SVT de l'uB :
- Au niveau national : compétences scientifiques, aptitudes en communication, en anglais, compétences méthodologiques et comportementales.

- Au niveau local : les attendus nationaux sont explicités avec notamment, de très bonnes compétences en SVT du niveau de la terminale S, de bonnes compétences en mathématiques, physique, chimie, expression écrite, et une curiosité scientifique au-delà du cursus scolaire.

M. PELLENNARD précise qu'il faut peut-être ajouter l'avis du professeur de mathématiques de terminale, l'UFR Sciences & Techniques ayant remarqué des lacunes préjudiciables des bacheliers dans cette matière, quand bien même elle est moins cruciale en L1 SVT.

M. RIALLAND demande à ce que les informations sur la réforme soient communiquées largement auprès des EC de l'UFR – et pas seulement des responsables de filières ou membres du conseil –, qui se posent beaucoup de questions.

Le Directeur acquiesce et précise que tout cela n'est toutefois pas encore acté sur le plan juridique.

M. POINSSOT observe que si un bilan doit être réalisé au milieu de la L1, cela va accroître les tâches du directeur des études.

- **Unisciel**

Le Directeur donne la parole à MME LELOUP qui a travaillé sur cette plateforme permettant aux étudiants de L1, voire aux lycéens, de s'autoévaluer, sur la base d'un socle national de compétences.

MME LELOUP rappelle que ce travail fait suite à la demande d'abonnement de l'université à ce dispositif, qui concerne les sciences. Le dispositif est un succès, de nombreuses connexions ayant eu lieu depuis la mise en ligne la semaine précédente. Un des projets possibles serait de proposer, pour les lycéens de terminale, de se soumettre à des tests leur permettant de s'autoévaluer sur des compétences avant l'entrée en L1 (lien avec Parcoursup). Ce serait très intéressant d'y réfléchir pour la rentrée 2019, car ce sera trop tard pour la rentrée 2018. Il y a des cours, quelques Moocs et des démonstrations de TP.

Le Directeur se dit très satisfait de l'implication de l'UFR dans ces projets.

- ✓ **Comptes rendus des commissions**

- **Commission de la communication réunie le 26/10/2017**

La responsable de cette commission étant en congé maternité, M. ANDREOLETTI assure l'intérim.

La dernière commission était consacrée à la refonte du site web de l'UFR, sur un modèle commun fourni par l'université.

Pour rappel, M. ANDREOLETTI et M. PERRI présentent le site actuel et ses inconvénients, notamment l'absence d'accès direct à l'information. Le futur site de l'UFR sera calqué sur celui de l'uB au niveau de sa structuration, axée sur des segments principaux dynamiques, par thématique. Il y aura deux entrées possibles : une par le menu horizontal dans le bandeau du haut, une autre en fonction de la cible (vous êtes : lycéen, étudiant...).

M. ANDREOLETTI présente la future arborescence, avec les mêmes items qu'avant, mais des modifications dans les intitulés ou la position. Le but est de faciliter la navigation avec une mise en avant des informations au moment de la consultation. Cette arborescence a été présentée aux commissions RI et recherche. M. PERRI précise que cet environnement sera dynamique et que cette future interface sera compatible avec les téléphones portables. Le service communication nous a fourni les statistiques de fréquentation et la présentation a été adaptée à ces statistiques, pour mettre en valeur les rubriques les plus consultées (la scolarité). La mise en ligne est prévue pour fin février 2018 environ.

M. PELLENNARD propose de transférer le lien vers le site aux professeurs principaux des terminales de lycées.

La JPO aura lieu le 31/01/2018. Une réunion de la commission aura lieu le 19 décembre et concernera l'organisation de cette journée. Des modifications de la présentation de la journée sont envisagées pour coller aux remarques formulées les années antérieures.

○ **Commission de la recherche restreinte aux élus réunie le 21/11/2017**

M. WENDEHENNE, responsable de la commission, expose les axes de travail de la commission :

- *nouvelle architecture du site web de l'UFR, partie recherche.*

Les onglets suivants devront apparaître :

- * thématiques des laboratoires associés à l'UFR SVTE (un texte sera demandé à chaque laboratoire)
 - * liens d'accès aux sites web des laboratoires
 - * lien au site web de l'école doctorale ES
 - * lien aux M2 associés aux laboratoires
 - * lien soutenances des M2
 - * liens des partenaires (Agrosup, CNRS, INSERM, INRA, uB, Comue)
- *bilan de la mise en ligne des dates de soutenance des masters 2*

Même si le bilan est mitigé pour cette 1^{ère} année (seulement 5 soutenances mises en ligne), la commission souhaite le renouvellement de l'opération en 2018 et insiste sur l'intérêt que les EC incitent les étudiants à assister à des soutenances de M2.

- *bilan de la journée master du 16.11.2017*

La présentation des débouchés en sortie de thèse par le directeur de l'école doctorale et la présentation par deux anciens étudiants du M2R SCM de leur parcours ont particulièrement intéressé les étudiants. Il serait nécessaire que davantage d'anciens étudiants puissent apporter leur témoignage lors des prochaines éditions.

- *stratégie à mettre en place pour sensibiliser les étudiants de licence à la recherche scientifique.*

Il s'agit également de présenter les activités des laboratoires. Il est souhaité que des séminaires soient suivis par les étudiants dès la première année, axés sur la vulgarisation scientifique. Certains orateurs sont favorables à cette initiative. Il est suggéré une durée maximum de trente minutes par conférence.

Par le passé, la présence des étudiants n'était pas obligatoire et la fréquentation faible. Il est donc demandé de rendre obligatoire la présence des étudiants, par exemple via l'UE « transversalité ». Dans un premier temps, une expérimentation de ce système est en projet sur le S6 de la L3, sur tous les parcours.

MME BOUDIER souligne la difficulté de trouver des créneaux communs à tous les parcours.

M. WENDEHENNE précise qu'il s'agit de trouver seulement un ou deux créneaux par semestre.

Les élus étudiants accueillent favorablement cette proposition.

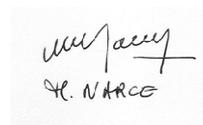
✓ **Approbation de conventions**

○ **Convention avec Agrosup Dijon relative au parcours GEIPI (2017/2018)**

A la lecture de la convention, la direction a des remarques à formuler sur le contenu. La prise en charge financière des consommables de TP pose problème, notamment, donc ce point est reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.

Le Directeur d'UFR,



Michel NARCE